

**ARRÊTÉ n°20-DRH-2018 du 18 septembre 2018  
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE  
DES ENSEIGNANTS CONTRACTUELS**

Le Vice-Recteur de Mayotte,

- Vu** la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
**Vu** la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
**Vu** le Décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs contractuels ;  
**Vu** le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 modifié relatif aux conditions et modalités de recours au vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique d'Etat ;  
**Vu** le décret n°2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;  
**Vu** l'arrêté du 31 juillet 2003 modifié par l'arrêté du 21 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux vice-recteurs de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, des îles Wallis et Futuna et de Mayotte en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;  
**Vu** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre des Outre-mer en date 22 juin 2018 affectant Monsieur Stephan MARTENS, professeur des universités de classe exceptionnelle, auprès du préfet de Mayotte en qualité de vice-recteur de Mayotte ;  
**Vu** l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre 2014 au 4 décembre 2014 ;  
**Vu** l'arrêté du 5 novembre 2014 portant création du bureau de vote électronique pour l'élection de la commission administrative paritaire locale des professeurs certifiés et adjoints d'enseignement ;  
**Vu** le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin concerné, en date des 5 et 11 décembre 2014 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1er :** Sont nommés membres de la commission consultative paritaire des enseignants contractuels les représentants de l'administration et les représentants des personnels régulièrement élus, désignés ci-après :

A / Représentants de l'administration :

a) Membres titulaires :

- Monsieur Stephan MARTENS, vice-recteur de Mayotte, président
- Monsieur Dominique GRATIANETTE, secrétaire général
- Monsieur Stéphane BAYIG, directeur des ressources humaines
- Madame Patricia TRUMPI, chef de la DPC

b) Membres suppléants :

- Madame Régine VIGIER, DAASEN
- Madame Catherine DAUMAS, IA-IPR Lettres
- Monsieur Dominique HAIM, IEN A
- Madame Nathalie CHARRIERE, IEN de Tsingoni

B/ Représentants des personnels :

a) Membres titulaires :

- Monsieur Patrice RAYNARD, professeur contractuel - SNES/SNESUP-FSU
- Monsieur Jean-Charles GRUGET, professeur contractuel - SNES/SNESUP-FSU
- Madame Alexia DESVERNAY, professeur contractuel - SNES/SNESUP-FSU
- Monsieur Christian BELLIART, professeur contractuel – SE-UNSA

b) Membres suppléants :

- Monsieur Nicolas DELETTREZ, professeur contractuel - SNES/SNESUP-FSU
- Madame Tania GOLTARA, professeur contractuel - SNES/SNESUP-FSU
- Madame Marianne BEGNON, professeur contractuel - SNES/SNESUP-FSU
- Madame Géraldine JOULIN-BERTEL, professeur contractuel – SE-UNSA

**Article 2 :** Le précédent arrêté portant nomination des membres de la commission consultative paritaire des professeurs contractuels est abrogé.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général du Vice-Rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mamoudzou, le 18 septembre 2018

